

PAUL MERCIER

Etude du mariage et enquête urbaine

L'organisation de toute enquête sur le terrain implique, pour l'essentiel, deux séries de démarches, étroitement associées. Il convient, d'une part, de fixer le cadre, et les conditions générales, de l'enquête. On peut dire, schématiquement, qu'un tel effort s'exerce à trois niveaux ; il s'agit : a) d'assurer la délimitation du champ de l'enquête, ou, sous une autre forme, la définition (qui n'atteint jamais à une parfaite précision)¹ de l'objet à étudier ; b) de déterminer l'orientation commune des multiples aspects de l'enquête — c'est là le plan de la méthode de recherche, au sens strict du terme ; c) de choisir, d'adapter ou, le cas échéant, de construire les moyens, les instruments de l'enquête — c'est le plan des techniques de recherche. Ce sont trois aspects indissociables, et (dans l'ordre où ils sont ici présentés) subordonnés l'un à l'autre, d'un même effort. Celui-ci est-il incomplet, l'appréciation précise des résultats d'une enquête est rendue difficile, parfois impossible.² Cependant, à l'intérieur d'un cadre donné, si solidement défini qu'il soit, une enquête ne peut jamais être réalisée de façon exhaustive. Il faut donc d'autre part déterminer ce que l'on peut appeler l'économie de l'enquête, ce qui correspond, dans la phase d'organisation et dans la phase de réalisation, à la délimitation progressive d'un programme de travail minimum.³ Des efforts à entreprendre dans ce sens, on citera seulement deux aspects. L'un se rapporte au souci de rendre comparables des enquêtes effectuées en des

(1) On n'a jamais affaire à des ensembles clos, et l'on reste toujours en-deça de la caractérisation d'une réalité sociale dans sa totalité.

(2) On peut reprocher à certains auteurs d'avoir, dans la présentation des orientations de leurs enquêtes, négligé la description des techniques au profit de celle de la méthode, ou inversement (ce dernier cas est le plus fréquent ; voir par exemple : V. G. Pons, N. Njé, P. Clément, « L'état social de l'urbanisation à Stanleyville », in : *Aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation en Afrique au Sud du Sahara* (UNESCO, 1956), pp. 253-542.

(3) Un tel effort s'exerce, dans sa perspective particulière, à deux des niveaux précédemment indiqués, celui des techniques et celui des méthodes.

(4) Et dans des contextes globaux plus ou moins contrastés.

lieux différents⁴ et concernant un même objet d'étude.⁵ L'autre est relatif à la détermination de points privilégiés d'accès à une réalité sociale donnée. On entendra par là des phénomènes ou des institutions, de définition relativement aisée, et dont l'étude permet d'aborder le plus grand nombre possible d'aspects de cette réalité sociale, d'effectuer la série la plus complète possible de repérages des processus de changement social qui s'y développent, etc. C'est à ce dernier problème⁶ que seront consacrées les brèves remarques qui suivent, concernant l'enquête en milieu urbain.

I

Quant à ce domaine d'enquête, une question générale peut être posée : à quelles exigences doivent répondre des efforts de cet ordre, s'ils veulent contribuer à la détermination du rythme et de la direction (ou des directions) de changement social que manifestent les villes (et en même temps à la comparaison de situations urbaines concrètes) ? Il convient, pour les préciser, de partir du concept même d'urbanisation. De ce terme même, on sait que l'on a proposé une multiplicité de définitions.⁷ De nombreuses discussions se poursuivent à cet égard ; il n'est pas à propos ici d'en tenir compte ou de les ouvrir à nouveau. Dans la mesure où l'on se donne seulement pour but de rappeler certains des problèmes méthodologiques les plus généraux qui se posent à ce niveau, il suffit de retenir, du processus d'urbanisation, quelques aspects essentiels : les formes les plus schématiques de définition peuvent permettre de les exprimer de façon assez satisfaisante.

L'installation, même temporaire, en ville, signifie l'entrée immédiate et, d'une certaine manière, totale, dans une situation nouvelle ; situation caractérisée par des rapports économiques et des motivations d'action radicalement différents de ceux qui prévalent dans les régions rurales, par des modes de groupement et des hiérarchies différents, par une signification différente de l'espace, etc. Sous sa forme la plus générale, le concept d'urbanisation connote le développement de modes de comportements, de normes, de structures et de rapports sociaux répondant (ce qui ne veut pas dire nécessairement adaptés) à cette situation

(5) Cette identité n'étant jamais qu'une approximation.

(6) Il ne peut être séparé totalement du précédent, qui sera abordé secondairement.

(7) Cette diversité apparaît, de façon explicite ou implicite, dans la série de textes composant le recueil : *Aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation en Afrique au sud du Sahara* (UNESCO, Paris, 1956).

Fonds Documentaire IRD



010022743

Fonds Documentaire IRD

Cote : Bx 22743 Ex : 1

globale nouvelle. Ils peuvent être définis en eux-mêmes. ils peuvent l'être aussi par opposition aux comportements, normes, structures, caractérisant les milieux traditionnels d'où les citadins sont issus — les citadins de première génération dominant dans la majorité des cas. Ces formes traditionnelles sont loin d'avoir perdu en ville toute leur efficacité ; aussi les problèmes relatifs à la population urbaine doivent-ils être, de façon constante, posés en termes d'ambivalence. C'est seulement par souci de simplification qu'ils peuvent être exprimés en termes d'écart ou de décalages : écarts entre les formes sociales nouvelles et la situation à laquelle elles sont supposées répondre — écarts entre les formes sociales traditionnelles telles qu'elles se manifestent et agissent en ville, et telles qu'elles se manifestaient dans le milieu où elles avaient leur pleine signification — écarts enfin, à certains niveaux institutionnels privilégiés, entre formes sociales nouvelles et formes traditionnelles correspondantes.

Un problème essentiel de méthode est donc la mise au point et l'utilisation systématique (en vue par exemple d'un travail comparatif) d'instruments permettant d'apprécier des *degrés* de développement, des *amplitudes* d'écart. Deux types d'efforts peuvent être poursuivis dans cette direction. Le premier consiste dans la recherche de critères simples, en nombre limité, pouvant permettre par leur combinaison la définition d'*indices* orientés vers la comparaison des situations urbaines — généralement sous la forme d'*indices* de stabilisation —, et en tout cas l'établissement, pour une ville donnée, d'un schéma indiquant les grandes lignes de la situation qui lui est propre (et rendant compte, en particulier, de la différenciation de la population qui la compose).⁸ Mais s'il s'agit d'évaluer le degré de modification des comportements imposée par le milieu urbain, le degré d'insertion dans la vie urbaine des diverses catégories de citadins, le degré de stabilisation et d'adaptation à la vie urbaine, les indices établis à partir de données numériques susceptibles d'une expression simple⁹ risquent de se révéler insuffisants. On atteint vite les limites au-delà desquelles les critères retenus ont un caractère trop général pour être pleinement significatifs. L'établissement d'*indices* plus complexes est toujours possible. Mais il peut aussi conduire à une impasse : leur maniement est de plus en plus difficile,

(8) Trop souvent, les indices proposés prétendent tacitement à une application générale, alors qu'ils ne sont valables que pour un certain type de ville, pour une certaine phase de développement. Un travail préliminaire doit consister dans l'établissement d'une typologie au moins rudimentaire des centres urbains.

(9) Cf. par exemple J. C. Mitchell, « Urbanisation, Détribalisation et Stabilisation en Afrique méridionale : comment les définir et les mesurer », in: *Aspects sociaux de l'industrialisation* ... (UNESCO, Paris, 1956), pp. 741-761.

et leur construction même pose de délicats problèmes de méthode, en particulier quant à l'adéquation et à l'homogénéité des critères utilisés. Aussi est-ce un second type d'efforts qui paraît offrir de plus larges possibilités. Ne se limitant pas à des formes quantitatives d'expression, il conduit à la mise au point d'instruments de recherche beaucoup plus souples. Il consiste dans l'examen systématique de phénomènes ou d'*institutions-clés* permettant, par des repérages multiples, l'évaluation de situations urbaines dans le plus grand nombre possible de leurs aspects. Ils représentent des points privilégiés d'attaque de la réalité sociale, dans le sens qui a été indiqué plus haut. Par exemple le mariage — que déjà certains indices de stabilisation les plus simples retiennent comme un élément de base — est l'une de ces institutions-clés, dont l'emploi instrumental en ce domaine peut se révéler très précieux.

Pour qu'un usage valable puisse être fait de tels instruments, ils doivent répondre à deux impératifs principaux. En premier lieu, il faut qu'ils s'inscrivent dans une *double perspective*. On doit ici souligner et compléter les remarques faites précédemment : il est essentiel de définir toute situation urbaine en fonction de l'importance respective qu'y prennent les processus de désorganisation et de réorganisation, agissant simultanément, et s'enchevêtrant de façon complexe. Ceci est maintenant clairement reconnu par les études majeures publiées en ces dernières années.¹⁰ On peut en effet distinguer deux grandes phases dans le développement des recherches consacrées aux villes africaines. Au départ, on ne pouvait qu'être frappé par le rythme rapide, par l'ampleur des changements sociaux et culturels intervenant dans les villes, et surtout par l'aspect de *rupture* avec le milieu traditionnel que représente l'insertion en milieu urbain. Aussi, dans une première phase de ces études, on a — pour reprendre une expression utilisée plus tard par divers chercheurs, et dans un contexte plus large — mis en relief le coût social et culturel de l'urbanisation. On a alors insisté sur les aspects de désorganisation et de désintégration des systèmes de valeurs qui leur étaient liés. Ainsi, à son origine, un concept comme celui de détribalisation manifestait-il moins l'écart entre cadres traditionnels et cadres modernes de vie, que l'inadaptation à ceux-ci, et surtout le vide culturel dans lequel se trouvaient placés les nouveaux citadins. Mais une phase nouvelle de la recherche s'est ouverte, il y a moins d'une dizaine d'années : on s'est montré alors plus soucieux de souligner l'existence de ce double processus du

(10) Voir par exemple les travaux de G. Balandier dans le domaine français, des chercheurs du Rhodes-Livingstone Institute dans le domaine britannique.

changement socio-culturel mentionné plus haut. On se trouvait en même temps conduit à souligner que la destruction des cadres traditionnels n'était pas toujours aussi radicale qu'on l'avait cru dès l'abord, et qu'ils offraient, plus ou moins schématisées, et sous des formes inégalement inefficaces, de nombreuses possibilités de refuge. de défense et de semi-adaptation aux masses urbanisées.¹¹ C'est dans cette direction de recherche plus riche et plus compréhensive que prend toute sa valeur, comme instrument d'enquête, l'étude intensive d'institutions-clés. Quant au second impératif, il suffira de le mentionner brièvement ici : de tels instruments doivent évidemment permettre des repérages *au plus grand nombre possible de niveaux de la réalité sociale* (morphologie, structure des groupements, rapports entre groupements, formes de hiérarchisations, valeurs, etc.). Ceci commande de se limiter à un petit nombre d'institutions fondamentales.

II

Le mariage a déjà été signalé comme l'une des institutions-clés qu'il convient de retenir. Les remarques qui suivent se proposent seulement de souligner l'importance que peut revêtir une recherche intensive consacrée au mariage urbain. La présentation sommaire de quelques résultats d'enquête permettra de suggérer dans quelle mesure une telle étude peut contribuer aux efforts d'interprétation et de comparaison des situations urbaines.

Dans les travaux consacrés aux structures et organisations sociales traditionnelles, il est à peine besoin de le rappeler, l'étude des formes et de la signification des alliances matrimoniales prend place parmi les préoccupations essentielles de l'ethnologue africaniste. C'est, dans le déroulement même de l'enquête sur le terrain, un fil conducteur essentiel pour l'analyse de la structuration des groupements, pour la définition de leurs relations, pour la délimitation des sociétés globales, etc. La description exhaustive des réseaux matrimoniaux concrets permet d'aborder la plupart des aspects de l'organisation d'une société donnée. C'est là un point de méthode fondamental. Mais un certain nombre de travaux importants ont montré au cours de ces dernières années que l'étude des changements sociaux récents peut être également abordée de façon féconde par le biais des faits matrimoniaux.¹² Dans

(11) Voir par exemple K. A. Busia, *Report on a Social Survey of Sekondi-Takoradi* (Londres, 1950).

(12) L'importance de cette orientation était déjà soulignée par certaines remarques de I. Schapera, dans *Married Life in an African Tribe* (Londres, 1939).

les sociétés surtout dont l'organisation se développe autour de thèmes relativement simples et peu nombreux — c'est le cas par exemple de la plupart des sociétés dépourvues d'organisation politique à caractère étatique — c'est un des indices les plus sûrs, et dont la signification est la plus large, à retenir en vue d'une évaluation des déséquilibres actuels et des orientations de changement. Dans ce cadre, les recherches relatives au mariage s'attachent principalement aux points suivants : analyse des modifications intervenues dans les rapports et les tensions entre sexes — étude des formes nouvelles de compétition pour les femmes et d'accaparement de celles-ci — analyse des transformations dans la signification économique du mariage — examen des ruptures d'équilibre entre groupements en fonction des changements qui se manifestent dans les rythmes et les circuits de circulation des femmes, etc. Certaines de ces directions d'enquête peuvent être reprises, et se révéler précieuses, au niveau des phénomènes d'urbanisation.

Cependant, il ne peut s'agir ici de les évoquer dans leur ensemble, mais seulement de souligner l'amplitude d'utilisation de l'instrument constitué par les données relatives au mariage, dans l'interprétation et la comparaison des situations urbaines. Les domaines de l'enquête sont nombreux, dans lesquels elles peuvent permettre de fixer des points de repère significatifs. Il suffira ici d'en citer quelques-uns :

a) les *relations villes-campagnes* : elles peuvent être éclairées par l'étude de la situation matrimoniale des citadins temporaires — des ménages polygames divisés entre ville et campagne — de la fréquence et des conditions du choix d'une épouse dans la région d'origine par les habitants permanents de la ville — de l'intervention des parents demeurés à la campagne dans le mariage des citadins permanents, etc.

b) la *cohésion et la vitalité des groupes de parenté étendue*, et singulièrement des lignages : on peut les évaluer de façon précise en étudiant le degré d'individualisation du choix de l'épouse — les conditions de participation des parents aux négociations de mariage, à la constitution et à la réception de la compensation matrimoniale — les niveaux et les domaines où se manifestent les autorités parentales, etc.

c) les *formes nouvelles de stratification sociale* : les variations dans les taux de célibat, dans les taux de polygamie, dans l'importance acquise par le choix individuel du conjoint, figurent parmi les révélateurs essentiels des différenciations de comportements qui s'accusent dans les couches de la population urbaine représentant, dans certains cas au moins, des classes sociales « en germe ».

d) la complexité et l'ambiguïté des *motivations économiques* : ici

intervient essentiellement le rôle joué par le souci de constituer le montant des compensations matrimoniales en face des soucis d'amélioration du niveau de vie, de transformation du genre de vie, etc.

e) *l'ouverture des groupements* qui dans la situation traditionnelle étaient plus ou moins complètement fermés sur eux-mêmes : il s'agit des castes et des groupes ethniques... une endogamie plus ou moins rigide étant le signe le plus clair de leur fermeture.

Ces points de recherche figuraient parmi les plus importants de ceux qui ont été abordés au cours d'une série d'enquêtes réalisées de 1953 à 1955 dans les principales villes sénégalaises.¹³ Les brèves indications qui viennent d'être fournies sous chacune de ces rubriques suffisent à souligner comment une étude systématique du mariage pouvait permettre de les aborder tous — et d'opérer, à chacun de ces points, des repérages privilégiés de quelques-uns des processus essentiels de changement social qui se développent en milieu urbain.

III

On a été conduit, au cours du travail sur le terrain, à privilégier certaines des orientations d'étude du mariage, parce qu'elles rendaient possibles les repérages les plus nombreux et les plus efficaces. On a retenu, pour l'essentiel, les thèmes suivants : difficultés d'accès au mariage propres à la ville (en fonction du sex-ratio, des conditions économiques, etc.) ; conditions et lieu du choix du conjoint (dans une perspective plus large que celle qui a été mentionnée plus haut : le problème des relations villes-campagnes n'est que l'un de ceux qui peuvent être abordés par ce biais) ; fonction et degré de participation des groupes de parenté, et de leurs représentants, dans le projet, la conclusion et la sanction du mariage ; caractères de la vie conjugale et exigences vis-à-vis du conjoint ; évolution de l'institution de la compensation matrimoniale ; évolution dans la structure de la famille restreinte monogame ou polygame ; changements au niveau des endogamies, des exogamies et des interdictions de mariage traditionnelles. Quelques-unes des données recueillies au cours de l'enquête seront brièvement présentées, concernant deux de ces orientations d'étude,¹⁴ les deux dernières qui viennent d'être mentionnées.

(13) Ces enquêtes ont été organisées par la Section de Sociologie de l'Institut Français d'Afrique Noire, à Dakar, Thiès et Saint-Louis du Sénégal.

(14) L'une introduit spécifiquement à l'un des points de recherche mentionnés plus haut, l'autre débouche sur plusieurs de ces points à la fois.

1) Toutes les villes étudiées au Sénégal (et la quasi-totalité des villes africaines modernes) sont caractérisées par la diversité ethnique de leur population, diversité plus ou moins accusée selon les cas.¹⁵ Les composantes ethniques du centre urbain, qu'elles soient ou ne soient pas séparées dans l'habitat, s'interpénètrent inégalement : certains groupes demeurent très fermés, d'autres se prêtent largement aux mélanges. Le brassage culturel d'éléments d'origine variée, dans le cadre de la ville, s'opère plus ou moins rapidement — en fonction de leurs rapports numériques, en fonction de l'amplitude plus ou moins grande des écarts culturels qui les séparent, en fonction de clivages d'ordre religieux, etc. La ville unifie, efface les oppositions traditionnelles (en même temps qu'elle différencie, qu'elle développe des oppositions internes de nature nouvelle). Le processus d'unification culturelle, de réduction progressive des conflits interethniques peut être étudié sous plusieurs angles (par exemple : composition des groupements de type nouveau, relations au travail, nature des leaderships, etc.). Mais c'est seulement l'examen d'un de ses aspects : la fréquence des mariages interethniques, qui permet de dégager des indices qui soient à la fois précis et de portée générale, et dont on puisse donner une expression relativement simple.

Quelques données recueillies à Dakar et à Thiès¹⁶ peuvent être présentées ici à titre indicatif. Dans la première de ces villes (la plus composite ethniquement), 29 % des monogames étaient mariés à une femme d'un groupe ethnique différent du leur ; dans la seconde, cette même proportion était de 23 % (les données concernant les polygames portaient, dans l'un et l'autre cas, sur des nombres trop faibles pour être retenues comme significatives). L'endogamie ethnique ne subsiste pas comme principe, mais elle peut demeurer une tradition plus respectée dans certains groupes ethniques que des facteurs divers rendent plus particularistes, et parmi les couches de citadins récents ou les moins occidentalisés. Les données globales doivent donc être nuancées, et l'on retrouve ici le problème posé par l'emploi d'indices nécessairement simplifiés, et l'avantage qu'il y a à utiliser les modes de repérage les plus souples. Ici, des différences très sensibles se manifestent, en particulier, selon les statuts socio-professionnels, et selon les groupes ethniques considérés, comme l'attestent les quelques chiffres qui suivent :

(15) Ainsi, elle est maxima à Dakar, grand port, centre industriel et capitale administrative de l'A.O.F.

(16) Les données chiffrées proviennent des résultats d'enquêtes systématiques effectuées sur des échantillons de population dans ces deux villes.

*Mariages interethniques
selon les statuts socio-professionnels (monogames)*

	Dakar	Thiès
Cultivateurs	13 %	15 %
Manœuvres	16 %	32 %
Ouvriers	29 %	28 %
Employés, fonctionnaires	35 %	24 %
Cadres	36 %	44 %
Professions libérales	41 %	33 %
Commerçants	16 %	16 %

*Mariages interethniques
selon les groupes ethniques (monogames)*

	Dakar	Thiès
Lebou	45 %	
Wolof	14 %	7 %
Sérère	26 %	7 %
Toucouleur	31 %	40 %
Bambara	52 %	61 %
Maures	26 %	15 %

Ces deux séries de données, tirées d'une enquête conduite sur des échantillons de population des deux villes, ne peuvent être envisagées indépendamment l'une de l'autre. Certes, dans l'ensemble, les variations du taux des mariages interethniques selon les statuts socio-professionnels reflètent le degré d'occidentalisation et le degré de stabilisation de celles-ci, et l'affaiblissement des liens ethniques qui en est la conséquence. On observe cependant quelques exceptions notables : ainsi, à Thiès, celle des manœuvres, catégorie qui est, dans l'ensemble, plus stabilisée et d'installation plus ancienne dans cette ville qu'elle ne l'est à Dakar. Mais il faut aussi se reporter, pour interpréter de telles exceptions, à la composition ethnique de la catégorie en cause, variable selon les villes. Les écarts sont en effet beaucoup plus accentués à ce niveau, comme le manifeste le deuxième tableau. Ils expriment une grande diversité de situations, dont les facteurs d'explication sont multiples : particularismes accentués, distance de la région d'origine, différences entre les groupes ethniques présents dans la ville quant à la composition démographique, etc.

Les données d'ordre quantitatif rassemblées selon l'orientation qui vient d'être indiquée ne permettent évidemment d'établir qu'un simple schéma. Il a pu être complété à partir de matériaux très divers concernant, dans ce domaine, les aspects spécifiques que revêt le problème du consentement éventuel des chefs de groupements de parenté, le lieu et les conditions du choix des conjoints, les tensions particulières à ce

type de mariage et ses causes propres d'instabilité. Ainsi l'analyse des faits de rupture des endogamies traditionnelles s'est-elle révélée, du point de vue qui est ici retenu, particulièrement efficace. Elle débouchait d'ailleurs sur un aspect plus général de l'évolution du mariage urbain : c'est l'ensemble des règles traditionnelles présidant au choix du conjoint qui subit d'importantes modifications. Pour s'en tenir au problème posé par l'« ouverture » des groupements, il faut souligner que toutes ces règles ne s'effacent pas à la même cadence ; certaines d'entre elles résistent encore de façon vigoureuse. Ainsi de l'obstacle au mariage constitué par les différences de castes — groupements en principe endogames. Les unions entre gens de castes différentes sont certes maintenant reconnues valables par les tribunaux coutumiers, pourvu qu'elles aient été contractées en connaissance de cause. Cependant, même si les intéressés passent outre aux interdictions traditionnelles, ce qui n'arrive pratiquement que parmi les éléments les plus occidentalisés de la population, ils rencontrent dans la majorité des cas une opposition irréductible de leurs familles respectives, et rares sont ceux qui acceptent une rupture des relations de parenté, conséquence probable d'un tel mariage. Sur ce plan de la signification actuelle des castes en milieu urbain, c'est l'étude du mariage qui peut seule fournir la presque-totalité des points de repères essentiels. Mais il s'agit là d'un domaine particulièrement privilégié.

2) Les diverses directions d'enquête indiquées plus haut se recoupent constamment. Ceci se révèle à l'examen d'une seule d'entre elles. On prendra ici pour exemple l'étude des faits relatifs à la polygamie. La première question généralement posée quant à cette institution est la suivante : la vie urbaine a-t-elle pour conséquence d'amener une diminution rapide du taux de polygamie et de la proportion de polygames ? Concernant les villes sénégalaises, si l'on s'en tient aux chiffres globaux, il ne le semble pas. Mais le problème essentiel apparaît quand on observe que les écarts, à l'intérieur d'une même ville, entre groupes ethniques, entre catégories définies par des statuts socio-professionnels et, bien entendu, entre confessions religieuses, sont, à ce niveau, considérables. Pour Dakar, une première enquête faisait ressortir une proportion de 28 % de polygames chez les hommes mariés musulmans (la polygamie se révélait chez les catholiques exceptionnelle, et, de toute façon, moins facilement repérable).¹⁷ A Thiès,

(17) Le recensement de Dakar de 1955 donne, pour l'ensemble des hommes mariés, le chiffre de 18 % de polygames. Les chrétiens représentant un peu plus de 10 % de la population, cela nous donne de toute façon un chiffre inférieur à celui fourni par notre première enquête. L'écart entre Dakar et Thiès pourrait donc être un peu plus accentué.

l'étude d'un échantillon de population tiré du recensement révélait une proportion de polygames plus élevée, de l'ordre de 30 %. Dans les deux villes, il semble donc que l'on ait des proportions soit sensiblement égales, soit supérieures à celles que l'on connaît dans certaines régions rurales du Sénégal — particulièrement en pays wolof. Seul l'examen des contrastes entre les différents éléments composant la population urbaine apporte des faits significatifs.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'opposition fondamentale, à ce niveau, entre musulmans et chrétiens, sinon pour signaler qu'elle se reflète dans certains des contrastes entre groupes ethniques, qui ne sont donc pas toujours en eux-mêmes révélateurs : certaines ethnies sont partiellement, ou presque totalement, christianisées. Ainsi, selon les données du recensement de Dakar, les Mandjaques (originaires de la Casamance) sont catholiques à 97 %, et monogames à 95 %. Ainsi, chez les Sérères, la proportion de polygames est nettement abaissée par le fait que plus d'un cinquième des membres de cette ethnie résidant à Dakar sont catholiques, etc. La polygamie déclarée, si elle n'est pas totalement absente chez les chrétiens, est cependant très rare. Chez les musulmans, on note que la polygamie est d'inégale fréquence selon les confréries (dont presque tous se réclament).¹⁸ A Dakar, la proportion des polygames est égale à la moyenne chez les Tidjanes, inférieure à cette moyenne chez les Khradiya (parmi lesquels domine un élément ethnique particulier : les Maures), supérieure au contraire chez les Mourides et les Layen (le fait que les Lebou, qui ne sont pas à Dakar un groupe immigrant, représentent la majorité de ce groupe, suggère que des facteurs autres que religieux sont ici en jeu). La situation apparaissait peu différente à Thiès, où il y avait 35 % de polygames chez les Tidjanes, 22 % seulement chez les Khradiya, 42 % chez les Mourides (il faut remarquer également que c'est la seule confrérie dans laquelle on relevait l'existence de polygames à plus de quatre femmes). Les taux de polygamie concernant ces trois groupes étant respectivement de 1,44, — 1,27, — 1,67.¹⁹

L'importance de la polygamie varie évidemment avec l'âge des hommes mariés. Ainsi à Dakar, le taux de polygamie, qui est de 1,21 pour l'ensemble de cette population, n'est que de 1,03 pour le groupe d'âge de 20 à 24 ans ; il ne dépasse la moyenne qu'après 40 ans :

(18) Ce ne sont d'ailleurs pas des différences d'ordre doctrinal ou de discipline religieuse qui en rendent compte, mais le jeu de facteurs divers, qui ne sont pas tous d'ordre religieux.

(19) Les chiffres concernant Thiès ont été pour la plupart calculés par L. Massé ; cf. « Contribution à l'étude de la ville de Thiès », *Bulletin de l'IFAN*, B, XVIII, 1-2 (1956).

1,24 pour le groupe d'âge de 40 à 44 ans — 1,42 de 60 à 64 ans — 1,45 au-dessus de 70 ans. Sur une série de 178 bigames étudiés lors d'une enquête par questionnaires, plus des deux tiers avaient dépassé 40 ans. Les recherches réalisées à Thiès fournissaient des résultats de même sens général. Ces données ne signifient pas qu'il y ait variation régulière du comportement matrimonial, des conceptions de la vie conjugale, etc., selon les générations ; d'ailleurs, une comparaison précise avec les périodes antérieures n'est malheureusement pas possible. Il apparaît bien en tout cas que la polygamie est liée à une relative réussite matérielle que dans la majorité des cas l'âge seul permet d'atteindre, et qu'elle demeure source incontestée de prestige pour la plus grande partie de la population urbaine. La monogamie des éléments jeunes, plus fréquemment que celle des individus âgés, peut s'affirmer comme l'expression d'un choix (qui, évidemment, est toujours révoquant), mais une telle position semble encore étroitement minoritaire.

Des différences sensibles sont repérables entre groupes ethniques, mais elles ne sont pas dans tous les cas pleinement significatives. On ne peut que rarement distinguer avec netteté l'action d'une tradition propre à tel ou tel groupe. On a signalé plus haut que l'appartenance religieuse intervenait, en particulier, à ce niveau. Mais, d'autre part, les différents groupes ethniques ne participent pas dans la même proportion aux divers statuts socio-professionnels. A Dakar, les Lebou et les Wolof manifestent un pourcentage élevé de polygames :²⁰ respectivement 26 et 20 % (alors que la moyenne est de 18 %).²¹ Il s'agit de groupes qui ne révèlent pas de déficit en population féminine, mais au contraire un excédent. D'autre part, ils sont très proches de leurs régions d'origine, et les relations avec celles-ci sont constantes. Enfin, ils sont relativement plus représentés dans les catégories socio-professionnelles qui ont les situations matérielles les plus favorables. Une série d'autres groupes ethniques sont caractérisés par des pourcentages moyens de polygames ; la même interprétation de cette situation ne peut être proposée pour tous. Le cas des Sérères (11 % de polygames) a été mentionné. Les Toucouleur, les Peul, les Bambara, comprennent de 13 à 15 % de polygames (chiffres sensiblement inférieurs à ce que l'on connaît de ces populations dans leurs régions d'origine). Le fait qu'elles soient relativement beaucoup plus représen-

(20) Ces deux groupes forment, ensemble, plus de la moitié de la population dakaroise.

(21) On a pris, dans ce paragraphe, les données chiffrées les plus récentes, celles du recensement de 1955.

tées chez les manœuvres, les domestiques, etc., dont le niveau de vie est bas — le fait également que leur implantation dans la ville soit plus récente, et qu'elles révèlent un net déficit d'éléments féminins, en rendent compte. Quelques groupes ethniques, enfin, manifestent une proportion de polygames particulièrement faible : ainsi l'ensemble des groupes originaires de Casamance (5 %) pour lesquels il faut se reporter à l'examen du facteur religieux — et les Maures (3 %). Ces derniers présentent un fort déficit en femmes, beaucoup sont des habitants temporaires, et les mariages interethniques revêtent chez eux une importance très limitée : ils ont d'autre part, dans leur pays d'origine, une tendance très marquée à la monogamie.²²

Dans le cas de Thiès, la position des Wolof est encore en contraste plus net avec celle des autres groupes ethniques : sur 100 hommes mariés, 39 sont polygames, chiffre très supérieur à la moyenne. Tous les autres se situent au contraire au-dessous de cette moyenne : 22 chez les Toucouleur, 9 chez les Maures, par exemple. Les données relatives au taux de polygamie varient dans le même sens. Il est de 1,42 pour l'ensemble de la population. Les Wolof seuls ont un taux plus élevé : 1,55. Pour les Toucouleur, il est de 1,25, pour les Maures, de 1,1 ; pour l'ensemble des autres groupes ethniques, il est de 1,26. On ne rencontre d'ailleurs pratiquement de polygames à quatre femmes, ou même plus, que parmi les Wolof.

Cependant, des contrastes plus marqués apparaissent si l'on compare les données relatives aux principales catégories socio-professionnelles que l'on peut distinguer. Mais ils ne revêtent pas à tous les niveaux la même signification. Il convient ici de reprendre la distinction à laquelle il a été déjà fait allusion, entre les monogames de fait (ceux qui n'ont pu, pour des causes variables, atteindre à la polygamie, qui demeure souhaitée) et les monogames par choix ; bien entendu, il n'est possible de repérer, dans ce domaine, que des tendances.

On peut considérer essentiellement quatre grandes séries de statuts socio-professionnels. L'exemple de Dakar offre à ce sujet des indications assez nettes. Les cultivateurs et pêcheurs, et les commerçants, ont une proportion de polygames nettement plus élevée que la moyenne : respectivement de 30 et 40 %.²³ Ce sont là les éléments qui demeurent les plus proches des conditions de vie et des valeurs traditionnelles. Dans un second ensemble, constitué par les manœuvres,

(22) Il faut noter que le taux de masculinité et la proportion des polygames ne sont pas toujours en relation directe. Le taux de masculinité (ou, par une approche différente, le sex-ratio), ne représente que l'un des facteurs en cause.

(23) Il s'agit ici des données recueillies au cours de l'enquête par questionnaires ; la moyenne s'établissait, on l'a indiqué, à 28 %.

les ouvriers et les agents de maîtrise, on observe une progression régulière de la proportion des polygames, qui passe de 15 à 28 %, puis à 55 %.²⁴ La polygamie semble ici clairement fonction de la stabilité de l'emploi et du niveau des revenus. Le cas des manœuvres, qui figurent parmi les deux catégories les moins fortement polygames de la population dakaroise, est particulièrement significatif à cet égard ; dans ce cas, on a bien affaire à une monogamie de fait, au sens indiqué plus haut. Dans un troisième ensemble, composé par les employés et les fonctionnaires, il apparaît que la monogamie de fait et la monogamie « par choix » interviennent simultanément. En effet, on constate une progression de la proportion des polygames des employés et fonctionnaires subalternes aux employés et fonctionnaires supérieurs (cadres) : respectivement 24 et 31 %. Ainsi se révèle à nouveau l'importance du facteur constitué par le niveau de revenus. Mais d'autre part, à revenu égal, la proportion des polygames est nettement plus faible qu'elle ne l'est chez les ouvriers et les agents de maîtrise. La présence d'une tendance évolutive est nettement repérable à ce plan. Enfin, les membres des professions libérales au sens large²⁵ forment une quatrième série, qui manifeste la proportion de polygames la plus faible : 11 % environ. Il s'agit de la catégorie qui dispose, dans l'ensemble, des revenus les plus élevés : le développement d'une tendance à l'option en faveur de la monogamie est donc ici très sensible. Il l'est cependant moins que le chiffre brut présenté ici ne l'indique : on doit noter que le pourcentage des chrétiens est légèrement plus fort dans cette catégorie que dans l'ensemble de la population.

De toute manière, même si ce facteur religieux est mis à part, c'est le degré d'acceptation de certaines valeurs et de certains modes de vie occidentaux qui intervient comme un facteur dominant dans le choix en faveur de la monogamie. L'importance de celui-ci peut être déterminée, en première approximation, par l'examen des niveaux d'instruction. Voici à ce sujet quelques indications sommaires. Parmi les hommes qui n'ont jamais fréquenté l'école, la proportion de polygames est de 30 % ; elle est encore un peu plus élevée pour les hommes qui n'ont fait qu'entamer des études primaires ; ces deux catégories peuvent être prises comme un ensemble, qui révèle un pourcentage de polygames supérieur à la moyenne dakaroise. Un deuxième ensemble est caractérisé par un pourcentage légèrement inférieur à cette moyenne. Il comprend d'une part ceux qui ont fait des études

(24) Dans ce dernier cas, la faiblesse de l'échantillon en valeur absolue rend le chiffre plus incertain.

(25) On y a classé en particulier tous les membres de l'enseignement.

primaires complètes, d'autre part ceux qui ont fréquenté des écoles primaires supérieures ou des écoles techniques et professionnelles : les chiffres s'échelonnent de 22 à 27 %. Enfin, une troisième série est composée des éléments les plus influencés par la culture occidentale : ceux qui ont fait des études secondaires, même incomplètes — ceux qui ont été élèves des grandes écoles fédérales de l'A.O.F. — ceux qui ont atteint le niveau de l'enseignement supérieur ; les proportions de polygames sont respectivement de 10 %, de 14 %, de 0 %. Ceci ne fournit évidemment qu'un simple schéma, et ces quelques données chiffrées ont dû être complétées par des indications d'ordre qualitatif. Mais le sens général doit en être retenu.

Les études réalisées à Thiès donnaient dans l'ensemble des résultats de même orientation. On a tenté dans cette ville la comparaison entre les catégories socio-professionnelles dans le cadre d'un groupe ethnique qui représente environ les deux tiers de la population, celui des Wolof. On peut retenir par exemple les données relatives au taux de polygamie. Chez les cultivateurs et les commerçants, il est respectivement de 1,85 et 1,55 — c'est-à-dire égal ou supérieur à la moyenne (1,55). On observe la même progression régulière qu'à Dakar des manœuvres (1,12) aux ouvriers (1,50) et aux agents de maîtrise (2) d'une part — des employés et fonctionnaires subalternes aux employés et fonctionnaires supérieurs (1,50 et 1,61) d'autre part. Cependant le décalage entre ces deux séries est sensiblement moindre.²⁶

Dans cette même ville, on s'est efforcé de voir si des différences significatives apparaissaient entre citadins de première et de seconde génération. Quant au problème considéré ici, la comparaison des hommes nés à Thiès et des hommes nés hors de Thiès donnait les résultats suivants. Les premiers révélaient une proportion de polygames de 26 %, et un taux de polygamie de 1,33 ; pour les seconds, ces chiffres étaient respectivement de 32 % et de 1,46. Si l'on tient compte du fait que le premier groupe contient un plus fort pourcentage d'hommes à revenus élevés, d'autre part du fait que le second est composé, pour un dixième environ, par des originaires d'autres centres urbains du Sénégal, l'écart pourrait être en réalité plus accusé. Les enquêtes menées dans cette direction ont montré que la distinction peut être considérée comme significative. On aurait en quelque sorte deux phases dans l'action complexe du milieu urbain. Dans une première phase, la tradition rurale favorable à la polygamie garderait toute son influence, et jouerait à plein dès qu'un certain niveau de

(26) La catégorie « professions libérales » était trop faiblement représentée en valeur absolue pour donner lieu à des comparaisons valables.

revenus est atteint. Ainsi la proportion de polygames pourrait-elle éventuellement dépasser, en fonction des différences de niveaux de vie, celle qui se manifeste dans les régions d'où les nouveaux citadins sont originaires. Dans une seconde phase, ce qu'on pourrait appeler une tradition urbaine favorable à la monogamie se développerait, liée à des préoccupations d'amélioration du cadre de vie, à des conceptions nouvelles quant aux rapports entre époux, quant à l'éducation des enfants, etc. Les deux phases se chevauchent, et ceci rend compte de la complexité de la situation urbaine en ce domaine. Les recherches relatives aux attitudes et opinions concernant la monogamie ont montré d'ailleurs qu'elle était déjà fortement valorisée dans des catégories socio-professionnelles où l'option en sa faveur ne s'était encore que très partiellement actualisée.

Ces seuls exemples, présentés par leurs aspects les plus schématisés, permettent de suggérer la diversité des repérages que rend possible l'étude systématique du mariage, et la multiplicité des biais par lesquels peut être abordée, en ce domaine, l'analyse des changements sociaux se développant en milieu urbain. En s'en tenant au second aspect envisagé ici, on voit qu'il introduit en particulier aux questions suivantes : motivations de l'activité économique — conceptions et signification de la réussite matérielle — persistance des formes traditionnelles de prestige — différenciation de la population dans laquelle on peut distinguer déjà une série de catégories caractérisées par des comportements plus ou moins contrastés — élaboration de nouveaux ensembles de valeurs et hétérogénéité culturelle de la société urbaine, etc. Il illustre l'importance que peut revêtir un inventaire le plus complet possible des problèmes matrimoniaux, pour poser, quant à une ville donnée, un diagnostic précis de sa situation, et pour entreprendre des comparaisons entre villes de même type, à différentes phases de leur développement.

PAUL MERCIER